



COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mmes Claude ANDREAU, Katia BOIS, Béatrice BROSSET, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Aline VIOLANTE, Ms Claude ABLITZER, Janick ALARY, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Mmes Catherine LACOUX, Mireille ROUSSEAU, Ms Jean-Louis MAHIEU et Marc MIOT, Thierry POUILLOUX, Nicolas TIO et Bruno VINCENT formant la majorité des Membres en exercice

Absents excusés : Mme Muriel HERSANT FERREY et Mme Lucie MAHUTEAU

Pouvoirs : Mme Muriel HERSANT FERREY a donné pouvoir à M. Thierry POUILLOUX
Mme Lucie MAHUTEAU a donné pouvoir à Mme Sandrine Richard.

Secrétaire de séance : Mme Mireille ROUSSEAU a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 31 août 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2016 sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Approbation du procès-verbal en date du 4 juillet 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal est informé qu'aucune nouvelle décision municipale n'a été prise depuis le dernier Conseil municipal du 4 juillet 2016.

3. Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le bilan de la concertation du PLU tel qu'il est annexé à la délibération.
ARRETE le projet de PLU tel qu'il est annexé à la délibération.

3 bis - Dérogation à l'application de l'article L 111-16 du code de l'urbanisme dans les secteurs délimités des hameaux La Pierre, Le Buissonnet, Le Grais et La voie Creuse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ les périmètres délimités des hameaux de **LA PIERRE**, du **BUISSONNET**, du **GRAIS** et de **LA VOIE CREUSE** tels qu'ils figurent dans le projet de PLU arrêté par délibération du 5 septembre 2016,

DIT que les présentes dispositions permettent de déroger à l'application de l'article L 111-16 du code de l'urbanisme,

DEFINIT que tout projet de réhabilitation, d'extension ou de construction dans les dents creuses s'inscrivant dans ces quatre secteurs délimités devront être réalisés en respectant l'urbanisme et l'architecture existants qui constituent le patrimoine du territoire, dérogeant au besoin, à l'application de l'article L 111-16 du code de l'urbanisme,

PRECISE que ces dispositions sont articulées avec le règlement du projet de PLU tel qu'arrêté par délibération du 5 septembre 2016 et les orientations définies au rapport de présentation.

4. Aménagement des Berges du Cher : adoption de la phase d'avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n°1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les études de l'APD telles que présentées en séance et dans le dossier joint à la délibération,

ADOPTÉ le tableau de répartition des honoraires du groupement tel que joint à la délibération,
ADOPTÉ l'avenant n° 1 du contrat de groupement de maîtrise d'œuvre et **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à le signer, ainsi que tous les actes afférents.

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition des services entre la CCET (bureau d'études technique) et la commune d'Azay-sur-Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de mise à disposition du bureau d'études technique de la CCET au profit de la commune d'Azay-sur-Cher,

ADOPTÉ la convention de mise à disposition de services entre la CCET et la commune d'Azay-sur-Cher, jointe à la délibération,

AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

5 bis - Convention de servitude souterraine entre le SIEIL et la commune- enfouissement des réseaux électriques- travaux d'aménagement des Berges du Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de constitution d'une servitude souterraine constituée à l'occasion de l'enfouissement des réseaux électriques sur les parcelles AB 167 et ZC C.R 11 (projet d'aménagement des Berges du Cher)

ADOpte la convention de servitude souterraine constituée entre le SIEIL et la commune d'Azay-sur-Cher,

AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

5 ter - Convention de raccordement au gaz naturel entre GRDF et la commune - travaux d'aménagement des Berges du Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de raccordement au gaz naturel du site des Berges du Cher afin de permettre la desserte de l'espace de convivialité à venir,

ADOpte la convention entre GRDF et la commune d'Azay-sur-Cher relative à ce raccordement,

AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

6. Ouverture de deux postes CAE - CUI : service espaces verts et service bâtiments

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer deux postes pour exercer les fonctions d'agent technique dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 1^{er} octobre 2016,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de douze mois,

FIXE la durée du travail à vingt heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

7. Création d'un groupement de commandes entre la commune d'Azay-sur-Cher et le SIAEPA : convention pour la réalisation des travaux d'aménagement des Berges du Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes pour un marché relatif aux travaux d'aménagement des Berges du Cher, entre la commune d'Azay-sur-Cher et le SIAEPA,
ACCEPTE d'être le coordonnateur du groupement,
ADOPTE la convention constitutive de ce groupement,
AUTORISE le Maire, ou un Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
PRECISE que, conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du CGCT, la CAO du coordonnateur est désignée CAO compétente pour le groupement.

8. Demande de subvention au Conseil Régional du Centre au titre du programme LEADER pour le projet d'aménagement des Berges du Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention au titre du programme LEADER du Pays Loire Touraine et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

9. Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Contrat régional du Pays Loire Touraine pour la réalisation d'une aire de camping-car

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional au titre du contrat régional du Pays Loire Touraine, mesure 8.2.b « Aménager et mailler le territoire d'aires d'accueil de camping-cars » et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ATTAC (tennis de table) : festivités du 13 juillet 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association ATTAC une subvention exceptionnelle de 94 euros.
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016, compte 6574.

11. Créances éteintes sur le budget principal : état des titres irrécouvrables n° 1819890531

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en créances éteintes des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Tours Banlieue ouest, conformément à l'état produit de 617,65 € .
PRECISE qu'en l'absence de provision au compte 6817, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires au compte 6542 lors de la décision modificative budgétaire à venir n°3.
AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à émettre le mandat correspondant.

12. Admissions en non valeur sur le budget principal : états des titres irrécouvrables n° 1334670231 et 725040531

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non valeur des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Tours Banlieue ouest, conformément aux états produits de 33,80 € et 108,55 €.

PRECISE qu'en l'absence de provision au compte 6817, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires au compte 6541 lors de la décision modificative budgétaire à venir n°3.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à émettre le mandat correspondant

13. Approbation des conventions relatives aux activités péri-éducatives de l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les différentes conventions de gestion portant sur les activités péri-éducatives dont les bénéficiaires uniques sont les élèves des écoles publiques contractées auprès des partenaires suivants :

- l'association Football Club d'Azay sur cher,
- l'association Azay Véretz HandBall,
- l'association AZARC (tir à l'arc),
- l'association de théâtre « Compagnie TARTIFUME »,
- le Centre social culturel « La Passerelle » de Montlouis-sur-Loire (Zumba-kids, métiers et autour de l'Europe),
- l'association de l'Amicale philatélique,
- l'association Puzzle (atelier Image Vidéo)
- l'association Yogacrée (Yoga enfants)
- l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers (Secourisme)

Intervenants particuliers :

- Monsieur Daniel BESANCON –GUERENA (Tennis)
- Madame Jocelyne ROUSSEAUX (Atelier Lecture)
- Madame Annie LOJON (Atelier Lecture)
- Madame Fanny DRODE (Multisports)
- Madame Sophie SIRE (Danse)

- **PRECISE** que ces conventions entrent en vigueur à la rentrée scolaire,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

14. Convention de partenariat pour l'animation de la pause méridienne au collège Philippe de Comynes - communes du Sud Cher et CCET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de conventionnement à intervenir entre les communes sud Cher et la

CCET pour promouvoir l'action de l'espace jeunes durant la pause méridienne du collège Philippe de Commynes,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

15 .Approbation du changement de siège social du SIVOM pour l'aménagement et l'entretien du filet et du Petit Cher à la communauté d'Agglomération de Tours plus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le changement de siège du SIVOM pour l'aménagement et l'entretien du Filet et du Petit Cher Désormais installé à la Communauté d'agglomération Tours plus - 60 avenue Marcel Dassault - CS 30651 - 37206 Tours cedex 3.

Azay-sur-Cher, le 12 Septembre 2016

Le Maire,
Janick ALARY

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER' and 'Indre-et-Loire'. The signature is a stylized, cursive script.